



20.3139

**Motion WAK-N.
Keine Profiteure
bei den Corona-Massnahmen****Motion CER-N.
Pour éviter les abus liés aux mesures
destinées à lutter
contre la pandémie de coronavirus**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 04.05.20

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 06.05.20

Antrag der Kommission
Ablehnung der Motion*Proposition de la commission*
Rejeter la motion**Präsident** (Stöckli Hans, Präsident): Der Bundesrat beantragt, die Motion abzulehnen.

Levrat Christian (S, FR), pour la commission: Je vous ai promis qu'un certain nombre d'objets étaient simples à traiter, celui-ci en est un. Il s'agit d'une motion du Conseil national qui vise à ce que les bénéficiaires des aides ne puissent les percevoir qu'une seule fois. Il s'agit, selon le texte de la motion, "d'éviter que des entreprises ou des organisations perçoivent plusieurs fois des prestations de soutien pour faire face à la crise liée au coronavirus, notamment aux différents niveaux de l'Etat (Confédération, canton, commune), alors que ces prestations ne seraient nécessaires qu'une seule fois".

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et qu'il a mis sur pied une procédure qui garantit cet état de fait. Cette procédure prévoit, tout d'abord, que l'entreprise prenant crédit confirme expressément par sa signature qu'elle ne dépose pas illicitement plusieurs demandes. Une sanction punit ceux qui fournissent intentionnellement de faux renseignements. Ensuite, le registre central des organisations de cautionnement contrôle, en se fondant sur le numéro ID, si l'entreprise concernée a déjà reçu des crédits Covid-19. Enfin, le Contrôle fédéral des finances vérifie l'exactitude des renseignements fournis en comparant systématiquement les crédits Covid-19 avec les données fiscales, les données des assurances sociales et les données concernant les bénéficiaires d'aides sous forme de liquidités dans les domaines du sport et de la culture.

Je me permets simplement de relever deux points. Le premier, c'est que les efforts pour lutter contre les abus doivent se poursuivre, puisque le risque d'abus augmente avec la durée des crédits concernés. Le second, c'est que nous allons vraisemblablement être occupés, pas tellement avec des cas d'abus illicites et patents, mais plutôt avec les cas dans lesquels ces crédits ont été activés sans qu'ils soient indispensables à la survie de l'entreprise, mais plutôt pour renflouer les comptes courants d'un certain nombre d'entreprises et

AB 2020 S 262 / BO 2020 E 262

rembourser les déficits courants de celles-ci auprès de leurs banques. Mais ce n'est pas l'objet de la motion. La Commission de l'économie et des redevances vous propose, à l'unanimité, de rejeter la motion.

Maurer Ueli, Bundesrat: Auch ich bitte Sie, die Motion nicht anzunehmen.

Wir haben ein umfassendes Kontrollsystem aufgestellt, das zusammen mit den Banken gut funktioniert. Zusätzlich kontrolliert Price Waterhouse Coopers diese Belege noch einmal, bevor sie eingebucht werden, und auch die Eidgenössische Finanzkontrolle ist in diesen Prozess eingebunden. Damit haben wir in Bezug auf die-





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Ausserordentliche Session Mai 2020 • Vierte Sitzung • 06.05.20 • 08h30 • 20.3139
Conseil des Etats • Session extraordinaire mai 2020 • Quatrième séance • 06.05.20 • 08h30 • 20.3139



se Bürgschaften eigentlich ein lückenloses Kontrollsystem. Sollten Mängel auftauchen, sind wir in der Lage, diese mit dem Kontrollsystem festzustellen.

Abgelehnt – Rejeté

